

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de conseil de la mairie sous la présidence de Mr SOYER Jean, Maire.

Présents : Mr SOYER Jean, Maire, Mmes DUBREUIL Virginie, GAZEAU Marie-Renée, GUILBAUD Guylène, PONCET Nathalie, RABILLER Laëtitia, TROUILLARD Sabrina, Mrs BETHUYS Julien, GUILBAUD Patrice, LECHAIRE Fabien, MICHON Stéphane, PROUX Olivier.

Absente : NOVALI Christiane

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES INGENIERIE ET MARCHES PUBLICS COMMUNAUTAIRES

Le Conseil Municipal sollicite la mise à disposition des services du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération pour la maîtrise d'œuvre pour le projet de création d'un cheminement rue du Pay et chemin des Renaudières et l'aménagement de sécurité sur la RD 94 pour un montant de 4 400,00 €.

CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE PARCELLES COMMUNALES A TITRE GRATUIT

Le Conseil municipal décide de renouveler l'attribution, par conventions de mise à disposition à titre gratuit, à compter du 1er décembre 2023, des parcelles suivantes cadastrées :

- A 1032 (1 ha 02 a 5 ca) au Gaëc du Colombier
- A 517 (65 a 80 ca) A 518 (63 a 85 ca) et A 525 (pour 39 a 70 ca) à M. FRUCHARD Mathieu

MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Le Conseil décide des virements et des inscriptions de crédits en dépenses et recettes sur le budget général communal.

CLOTURE DU BUDGET DU LOTISSEMENT COMMUNAL DES FAUVETTES

Le Conseil décide de clôturer le budget annexe du lotissement des Fauvettes au 31/12/2023, toutes les dépenses et recettes étant réalisées.

REMBOURSEMENT DE LA CONSOMMATION D'EAU A LA LAGUNE

La commune règle la facture d'eau du compteur situé à proximité de la station d'épuration rue de l'Atlantique. Mr Guy Burgaud, seul consommateur de l'eau, remboursera ainsi la collectivité pour un montant de 254,83 €.

CONTRAT DE BALAYAGE DES VOIRIES ET ASPIRATION DES AVALOIRS

Le Conseil Municipal décide de retenir la société Véolia de St Herblain (44) pour assurer le balayage de la voirie et l'aspiration des avaloirs à compter du 1^{er} janvier 2024, pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois.

INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE, D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE L'AIRE DE JEUX, DES SANITAIRES PUBLICS ET DU CIMETIERE

Le Conseil maintient le montant de l'indemnité à 300,00 €, pour l'année 2023, à Mr MORNET Jean-Pierre, domicilié à St Maixent Sur Vie, 6 rue du Marais, qui assure ces fonctions.

SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES POUR LES PHOTOCOPIES

En accord avec le trésor public, le Conseil Municipal décide la suppression de la régie de recettes pour les photocopies à compter du 1^{er} décembre 2023.

Le Maire,
Jean SOYER



En mairie, le 25 octobre 2023

Le Secrétaire,
Julien BETHUYS

